L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 27 JUILLET 1861.

G. F. WEISSE, E. DUFOUR, F. LIMET, S. HARDY — Gérants-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans, SAMEDI MATIN, 27 JUILLET.

Voir la seconde page, pour: Le Feuilleton. Le Bulletin Commercial, Le Marché aux Bestiaux.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

AVIS. Le prix des annonces de décès, de mariage, de candidatures, de compagnies militaires, de loges maçonniques, et de toute autre annonce bornée à un petit nombre d'insertions, doit INVARIABLEMENT être acquitté d'avance. Les avis de cette nature qui seront apportés dans nos bureaux sans paiement préalable ne seront pas insérés.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Julien Neville, à la Bourse des Négociants,—Propriété dans le voisinage du Parc de la ville. Aussi,—[illegible]. Aussi,—Deux terrains dans le 2nd District [succession Dame Annette C. Behan.]

Par C. E. Forstall, à la Bourse des Négociants,—Propriété rurale à un mille et demi au-dessus de Carrollton. Aussi,—Propriétés diverses dans le 2me District [vente par liquidation.]

Par N. Vignié, 41 St-Pierre, au 1er,—Meubles, livres, etc. [succession Autié née Lafrenière.]

Par D. E. Morphy, à 10 heures, dans la rue des Magazins No 67—Savon.

Les vandales de Soulouque-Lincoln.

Les officiers généraux de Lincoln, qui ont servi dans l'armée régulière des Etats-Unis, font en conscience leur métier de militaires et n'apportent, nous devons le reconnaître, dans l'exercice de [illegible] aucune de ces passions qui conduisent si facilement aux excès les plus déplorables dans une guerre entre peuples, hier encore unis sous un même gouvernement. Ils sont les premiers à signaler et à flétrir les actes de vandalisme sauvage commis par les volontaires placés sous leurs ordres, et ils expriment dans des rapports officiels leur regret de ne pouvoir les réprimer. C'est ainsi que le général McDowell constate les actes de pillage et d'incendie qui ont été les suites de la marche de son armée, d'Alexandrie à Fairfax Court House. Un village entier, celui de Germantown, a été brûlé jusqu'au sol, des fermes et des résidences habitées seulement par des femmes ont été saccagées, pillées puis incendiées par ces mêmes soldats qui, le lendemain, bien que plus de deux contre eux, se débandaient comme un troupeau de moutons devant les baïonnettes des défenseurs du Sud et fuyaient en proie à une terreur indicible jusque derrière les retranchements d'Alexandrie.

Ce n'est pas dans un seul des corps d'armée du Nord que l'incendie, le pillage et le viol ont été à l'ordre du jour. Un homme peu suspect de partialité, Raymond, du New-York Times, dans des lettres, écrites du fort Monroe, dévoile avec indignation les excès auxquels se sont livrés dans le voisinage de la forteresse les troupes sous les ordres du général Butler, et raconte que ce dernier a vainement essayé d'y mettre un terme par quelques exemples de sévérité.

Les mêmes faits se sont reproduits à Martinsburg lors de l'occupation de cette place par la colonne du général Patterson, et comme les misérables auteurs de ces forfaits n'ont pas distingué entre les unionistes et les sécessionistes, il en est résulté que les plaintes des victimes ont trouvé place dans quelques feuilles du Nord.

Est-ce seulement à l'absence de discipline et à la nature des éléments qui composent les corps de volontaires, qu'il faut attribuer ces outrages qui sont une honte pour l'humanité et qui déshonorent le gouvernement qui les tolère aux yeux de toutes les nations civilisées! Malheureusement non. La vérité est triste et humiliante à dire, mais la presse manquerait à son devoir si elle ne faisait pas remonter aux vrais coupables la responsabilité qu'ils ont encourue.

C'est M. Lincoln tout d'abord, chef officiel du parti républicain, qui doit porter le fardeau d'ignominie de cette guerre injuste et impie. Par ses mensonges, son hypocrisie, son fanatisme sanguinaire et son usurpation, il mérite d'être comparé à Soulouque, cette noire caricature d'empereur. Il a déployé la même astuce et la même lâcheté, en venant prendre possession de la présidence sous un déguisement.

Quand un chef d'une grande nation déclare dans un document officiel que ceux auxquels il fait la guerre doivent être punis par la corde, on ne peut s'étonner que les soldats dont il a excité le fanatisme traitent les Etats envahis en pays conquis.

Quand l'autorité permet aux régiments de volontaires de parader dans les rues des grandes villes, comme New York et Philadelphie, avec des drapeaux portant pour inscriptions "Beauté et Butin," quand les organes les plus importants du parti républicain, la Tribune entre autres, offrent comme appâts aux soldats du Nord les nobles filles du Sud [illegible] en beauté, quand enfin des membres du Congrès proposent à la tribune fédérale de décréter la confiscation de tous les biens de ceux qu'ils appellent des rebelles, y a-t-il lieu de s'étonner que les [illegible], appartenant à la lie de la population des grandes villes, se croient autorisés à assouvir leurs plus brutales passions aux dépens de ces traîtres et de ces rebelles, et ne s'explique-t-on pas l'impuissance où sont leurs officiers de contenir ces passions déchaînées.

Mais ce n'est pas tout encore. A l'influence de la presse, de la tribune et du pouvoir vient s'en joindre une autre non moins puissante—celle de la chaire. Comme si rien ne devait manquer à cette tache sans nom dont l'histoire stigmatisera la croisade fratricide entreprise par le Nord, il faut que la religion soit invoquée pour pousser tous ces peuples aux plus odieux excès. De soi-disant ministres de Dieu soufflent le feu et la flamme et déploient [illegible] les fureurs du moyen âge.

Le révérend Granville Moody, de Milwaukee, s'exprime ainsi dans un de ses derniers sermons:

"Nous sommes accusés d'avoir amené la lutte actuelle. Je désire que cela soit vrai. Je crois qu'il est vrai que nous en avons été la cause et je m'en glorifie, car c'est une couronne de gloire autour de notre front."

Un journal rédigé à Boston par des prêcheurs "The Pine and Palm" fait la déclaration suivante:

"Si la liberté ne peut prévaloir que par l'agonie de la vengeance, qu'il en soit ainsi; si le temple de la liberté ne peut se tenir d'une façon sûre que sur les CADAVRES des propriétaires d'esclaves—qu'il en soit ainsi; QUE LA RACE BLANCHE SOIT PLUTOT BALAYEE DE LA SURFACE DE LA TERRE que de souffrir la perpétuité de la servitude des nègres. NOUS N'HESITERONS DEVANT AUCUNE ATROCITÉ CONCEVABLE; nous n'épargnerons NI LE SALON NI LE BERCEAU, NI L'AGE NI LE SEXE—si nous croyons qu'il faut qu'ils périssent afin que l'esclavage des nègres périsse avec eux."

La monstruosité d'un pareil langage ne dépasse-t-elle pas celle de l'acte accompli par la brute ignorante et grossière, aux mains de laquelle on a mis une arme en lui disant: "va, pille et tue." Les vrais coupables ne sont-ils pas les gouvernants, les prêtres, les écrivains, les ministres qui lancent en avant des hordes affamées et indisciplinées en leur offrant l'appât d'une proie à dévorer.

Si la raison d'Etat explique bien des actes sanguinaires, elle n'a jusqu'à présent, dans l'histoire moderne, pu servir à excuser les crimes de lèse humanité, et la conscience révoltée du 19me siècle marquera au sceau de l'infamie tous ces personnages [illegible] et sans cœur qui avec Abraham Lincoln déshonorent le gouvernement des Etats-Unis.

Barrage du Mississippi.—Un journal de New-York annonce qu'un barrage de chaînes a été établi en travers du Mississippi, à 60 milles environ au-dessus de Memphis, en laissant seulement un étroit passage, que commandent de formidables batteries. Cette précaution montre que les Confédérés songent à se mettre en garde contre l'expédition projetée contre Memphis et la Nouvelle-Orléans.

Représentation militaire à l'Opéra.—Demain dimanche, les Zouaves artistes donneront une grande solennité militaire à l'Opéra. L'éclat en sera rehaussé par la présence en uniforme de la Légion Française et du régiment des Gardes d'Orléans qui ont voulu donner aux Zouaves artistes un bénéfice assuré.

Le programme se compose d'une ouverture "96 coups de canon," de La sonnette de nuit, vaudeville dans lequel le nouveau Frédérick remplira quatre rôles, d'un chant de victoire "A Manassas, Louisianais en avant," composé par le nouveau Raymond de Breith et dédié par le nouveau Frédérick et enfin du grand drame militaire, La Religion du Drapeau, avec apothéose et bénédiction des armes confédérées par le Génie de l'Arène.

Voilà, plus qu'il n'en faut pour attirer l'élite de la population créole et française et pour remplir la salle jusqu'aux combles.

[illegible]

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

DEPÊCHES DE L'APRÈS-MIDI.

MISSOURI.

St Louis, 26 juillet—Le général Frémont est arrivé.

Les troupes d'Etat ont pris Memphis, dans le comté de Scotland, Iowa.

Jefferson City, 26 juillet.—La Convention déclare les principaux emplois d'Etat vacants, et a décidé de nommer elle-même de nouveaux fonctionnaires.

Elle a rappelé une partie de la Constitution d'Etat et décidé que la Cour Suprême consisterait de sept juges dont quatre nommés par la Convention. Elle a aboli la législature d'Etat et annulé divers actes passés à la dernière session.

CONGRES DES ETATS-UNIS.

Washington, 26 juillet.—La Chambre a passé un bill pour rembourser les sommes dépensées par chaque Etat pour la défense du gouvernement général.

Assassinat d'un officier.

Richmond, 26 juillet—Le correspondant de l'Examiner lui écrit de Norfolk que le lieutenant Adams des Mobile Rifles a été assassiné à Norfolk le 24 par Claiborne Hughes citoyen de Norfolk. Ce dernier a été arrêté.

DEPÊCHES DE NUIT.

Nouvelles d'Europe de deux jours plus récentes.

New-York, 26 juillet.—Le steamer anglais City of Baltimore apporte des dates de Liverpool de deux jours plus récentes que celles reçues par le dernier steamer.

Il apporte £40,000 en espèces. Le Borussia était parti avec £75,000.

Marché de Liverpool.

Les ventes de coton pendant deux jours se sont élevées à 40,000 balles, dont 2,000 pour la spéculation et l'exportation. Le marché a clos indécis avec une tendance à la baisse. Les prix sont plus élevés de 1/8 d. Les céréales sont calmes et fermes. Provisions fermes. Les consolidés ont fermé à 87 7/8.

Le gouverneur Jackson en route pour Richmond.

Knoxville, 26 juillet—Le gouverneur Jackson et le général Atchison, du Missouri, sont arrivés hier ici, en route pour Richmond.

Jackson dit qu'il y a 100,000 Missouriens prêts à combattre pour le Sud, s'ils pouvaient obtenir des armes.

Les journaux et la Poste.

Richmond, le 26 juillet—Le maître de poste général Reagan, dans une lettre adressée au président de l'Express Company du Sud, ce matin, dit que les journaux ne peuvent pas être transportés par la malle ou par l'Express sans payer le droit de postage régulier.

La Convention de la Banque.

La Convention de la Banque s'est ajournée après avoir exprimé son opinion en faveur de l'émission par le gouvernement de $1,000,000 en notes du trésor, en addition au montant déjà autorisé. Les billets de 5, de 10 et de 20 ne devront pas porter intérêt. Les autres porteront intérêt au taux de 7 3/10.

L'honorable Rob. Toombs, secrétaire d'Etat de la Confédération, a donné sa démission. Il est remplacé par R. M. T. Hunter, de la Virginie.

Affaires de chemin de fer.

Nashville, 26 juillet—Il n'y a plus de temps d'arrêt maintenant pour les passagers entre cette ville et Louisville. La Convention a lieu à la ligne frontière des deux Etats.

Les troupes du Nord retournent dans leurs foyers.

Les journaux du Nord sont remplis de paragraphes constatant le retour dans leurs foyers de volontaires dont l'engagement de trois mois est expiré.

Congrès des Etats-Unis.

Washington, 26 juillet—McClelland dit que le gouvernement ne doit pas demander de nouvelles ressources parce qu'il perdrait son crédit.

Wright dit qu'en ce qui concerne cette dernière chose, le gouvernement avait déjà perdu son crédit.

La proposition relative à une taxe directe de guerre a rencontré une violente opposition.

Breckenridge a voté contre le bill en faveur de l'Union, lequel a été adopté par le Sénat.

DU CHAMP DE BATAILLE.

Washington, 26 juillet—Le colonel Cameron, portant un drapeau parlementaire, est parti pour enterrer les morts. On n'a pas entendu parler de lui depuis. On suppose que les Confédérés ont quelque projet qu'ils veulent tenir secret, et qu'ils retiennent tous ceux qui viennent sur leur ligne.

Du Fort Monroe.

Une expédition composée d'un bateau à hélice et six chaloupes, a brûlé neuf chaloupes et goélettes confédérées.

Troupes du Nord.

Washington, 26 juillet—Malgré l'enthousiasme déployé à l'arrivée des régiments engagés pour trois mois, on voudrait bien qu'ils s'engageassent pour trois ans.

Le coton sur les habitations.—La circulaire des facteurs de coton et le compte-rendu des délibérations du Board des Assureurs sont publiés dans le Prices Current de ce matin.

Légion Française.—La Légion Française doit sortir dimanche dans l'après-midi, pour faire bénir son drapeau à la Cathédrale. Les compagnies seront naturellement au grand complet, et la réunion de ces cinq ou six cents hommes avec leurs uniformes français sur la place Jackson présentera un coup d'œil imposant. La cérémonie aura lieu sur la place Jackson à cinq heures. Nous nous ferons un plaisir et un devoir de nous rendre à l'invitation qui nous a été adressée par l'adjudant-major.

Voici la proclamation que le général McDowell a adressée au quartier-général le 18 juillet, probablement une heure ou deux avant le combat de Bull's Run:

"Fairfax Court House, 18 juillet.

"Au colonel E. H. Townsend, assistant-adjudant-général, à Washington.

"La première division sous les ordres du général Tyler est entre Germantown et Centreville. La seconde (Hunter) est ici, prête à s'avancer sur Centreville. La cinquième (Miles) se trouve à la bifurcation de la vieille route de Braddock avec la route de Fairfax Court House. Elle a aussi reçu l'ordre de marcher contre Centreville, accompagnée de la batterie de Barry. Celle appartenant à la brigade du colonel Heintzelman est à la station de Fairfax. La brigade elle-même occupe un point au-delà de cette localité (la station de Sangster), mais je n'ai encore pu communiquer avec elle.

"Les quatre hommes blessés hier appartenaient à la division Miles, qui a eu quelques légères escarmouches avant d'atteindre sa position.

"Chaque colonne en gagnant du terrain a à peu près rencontré les mêmes obstructions, c'est à dire des arbres abattus au travers de la route, mais qu'on a pu facilement écarter au moyen de la hache.

"Beaucoup d'ouvrages avancés avaient été jetés aux abords de la place, avec des embrasures défendues par des sacs de terre. Il en était de même à la station de Fairfax et sur la route conduisant à Sangsters.

"La disposition des camps sécessionnistes montre que les forces de ceux-ci étaient considérables. Leur retraite, cependant, a dû leur coûter cher. Ils se sont éloignés avec une telle précipitation, qu'ils n'ont même pas eu le temps d'avertir leurs détachements, qui sont venus se jeter au milieu de nous, croyant avoir affaire à des amis.

"Les obstructions sur la voie ferrée peuvent être aisément déplacées. Les poteaux télégraphiques sont debout, et avant peu nos moyens de communication seront complets.

"Beaucoup de farine, quelques armes, du fourrage, des tentes, des équipages de campement ont été abandonnés par les rebelles.

"Je suis peiné d'avoir à rapporter des excès commis par nos troupes. L'excitation des hommes s'est manifestée par le pillage et l'incendie, mais elle a été promptement calmée. Je pars dans quelques instants pour Centreville.

"Je suis, etc.

"IRWIN MCDOWELL,

"Brigadier-général commandant."

Congrès des Etats-Unis.

RÉSUMÉ DES SÉANCES.

Washington, 17 juillet.

Chambre des représentants.—Un comité est nommé, avec la mission de présenter, en décembre prochain, un rapport sur l'opportunité d'une loi de banqueroute générale.

Par 81 voix contre 42, on vote une enquête sur les fraudes commises dans les contrats des fournitures livrées au département de la guerre.

La Chambre se forme ensuite en comité général, pour s'occuper du bill relatif à l'augmentation de droits sur certaines importations.

Après un court débat, dans lequel différents amendements sont proposés, l'ajournement est prononcé.

Sénat.—M. Grimes, du comité naval, rapporte un bill pourvoyant au renforcement temporaire de la marine. Ce bill autorise le secrétaire de la marine à acheter pendant la guerre autant de bâtiments qu'il jugera nécessaires pour combattre la piraterie et rendre le blocus effectif. Il accorde à cet effet une allocation de $3,000,000.

Le bill est voté.

La discussion du bill pourvoyant à une meilleure organisation militaire, est ensuite reprise.

Après l'adoption et le rejet de plusieurs amendements, le bill est renvoyé au comité des affaires militaires.

D'accord avec la Chambre, il est décidé qu'un comité de conférence se réunira pour s'occuper du bill autorisant l'emploi de volontaires.

Après une séance exécutive, le sénat s'ajourne.

Arrivée du consul-général à New-York—Parmi les passagers arrivés à bord de l'Asia, se trouve M. le marquis de Montholon, consul général de France à New-York, qui vient prendre possession de son poste, après un long congé passé en Europe. Ce retour sera salué avec un vif plaisir par notre population, à laquelle on avait donné à craindre que M. de Montholon n'eût quitté définitivement ce poste pour un autre.

M. Desnoyers, qui a géré le consulat-général avec autant de tact que d'activité, pendant l'absence de M. de Montholon, doit à son tour partir sous quelques jours pour la France.

CHRONIQUE LOCALE.

Compagnies Militaires.—Deux compagnies sont arrivées hier dans notre ville. La première, les "Rose Hill Rifles," est commandée par le capitaine Robt. A. Barrow et le lieutenant John J. Barrow. Elle est composée presque exclusivement de jeunes gens de la paroisse d'Ouest Feliciana.

La seconde vient de la paroisse Tensas et a pris le nom de "Armstrong Guards". Elle compte cent dix hommes, sous le commandement des officiers suivants: capitaine, T. S. Farrell; premier lieutenant, S. C. King; second lieutenant, C. McMillan; second lieutenant jr, P. King. Elle est campée à la Pointe à coton de Wood.

Ces deux corps complètent le dixième régiment de Volontaires de la Louisiane, lequel est sous les ordres du colonel Sam. F. Marks et, dans quelques jours partiront directement pour la Virginie.

Nous apprenons que le régiment [illegible] stationné momentanément à Mandeville, a reçu du secrétaire de la guerre l'ordre de partir pour la Virginie. Le premier bataillon part aujourd'hui et les autres le suivront bientôt.

Le régiment du colonel Salvkowski partira dans le courant de la semaine. Ces corps portent à quarante mille le chiffre des Louisianais qui sont actuellement au service du Sud, sans compter deux mille autres qui s'organisent rapidement. Notre Etat a en outre deux mille hommes échelonnés sur le Golfe, trois ou quatre cents dans la marine, six mille à la Nlle Orléans et quatre mille dans les paroisses—total, trente mille hommes.

Une nouvelle Compagnie—Les Volontaires d'Etat comprennent l'armée de réserve pour la défense de la Nouvelle-Orléans, sont bien organisés dans les trois branches principales du service: infanterie, cavalerie, artillerie; mais comprenant parfaitement l'utilité d'organiser la 4me branche, celle du génie, le général Trudeau a autorisé trois ingénieurs compétents, le capitaine L. Surgi, les lieutenants Charles de L'Isle et Auguste Mercier, à former une compagnie de sapeurs et de mineurs qui sera attachée à sa brigade. A cet effet, ces messieurs engagent les ouvriers [illegible] de cette ville: machinistes, armuriers, forgerons, charpentiers, maçons, etc., [illegible] de l'art militaire, et d'être à même de répondre à l'appel si la ville venait à être menacée.

La compagnie sera habillée aux frais de ses officiers, et le gouverneur Moore est décidé à leur fournir tous les outils, armes et accoutrements nécessaires. Les services qu'une telle compagnie pourrait être appelée à rendre sont incalculables.

Le bureau de la compagnie est au No 88, Passage de la Bourse.

Des vêtements chauds pour nos volontaires.—Un correspondant qui signe "W. H." nous adresse une lettre dont nous extrayons le passage suivant:

"Dimanche prochain, 28 du courant, devant être observé, dans toute la Confédération du Sud, comme un jour d'actions de grâce et prières pour le succès de nos armes dans les batailles [illegible]"

Nous n'ajouterons rien à ce que dit notre correspondant, [illegible] Virginie.

Une bienfaisance prompte et opportune.—Mme Knight, Mme —— et deux autres dames se sont déterminées à établir un hôpital gratis à Richmond, pour les soldats blessés et malades de l'armée du Sud; elles seront accompagnées de deux chirurgiens. Elles pensent être prêtes à partir aujourd'hui dans l'après-midi, et organiser leur établissement de bienfaisance aussitôt qu'elles seront arrivées dans la capitale de la Virginie.

Plus d'un millier de nos braves volontaires sont blessés, [illegible]

Des listes de souscription [illegible]

Cour du District des Etats Confédérés—Le procès de "McLellan et autres, vs le navire John H. Jarvis," a été décidé, le 24 du courant, à la Cour de District des Etats Confédérés. [illegible]

Alarme.—Hier, à huit heures du matin, la cloche d'alarme a sonné pour le septième district.

La cheminée d'une maison de la rue Ste Anne, près Claiborne, a brûlé.

Enquêtes.—M. Beach a pratiqué, hier, la levée du corps de Madeline Kemper qui s'est brûlée. L'enquête a eu lieu chez elle, rue Locust. Madeline était Allemande et avait trente-cinq ans. Elle était épileptique.

Une autre enquête a été tenue sur le cadavre d'un vieil Allemand de quatre-vingt-dix ans, Joseph Ullmen, qui est tombé mort sur le trottoir de la rue St Patrick, entre Philip et First. Verdict, maladie de cœur.

Une troisième enquête a été tenue par M. Beach [illegible]

Voleurs.—M. Stith, qui remplace momentanément le recorder du Premier District, s'est occupé de deux voleurs.

Le premier se nomme John Williams alias Watson. [illegible]

Le second, John Ford, [illegible]

Recorder Gastinel.—Kinal Elbert que Henry Manchouseis accuse de l'avoir grossièrement insulté, a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution. Il déclare que l'affidavit n'est pas fondé.

G. Ogilvie, propriétaire d'un magasin de comestibles [illegible]

Joseph Kunts [illegible]

Sal Harper, [illegible]

Mme Cavanagh, [illegible]

C'est le recorder Adams qui a remplacé hier le recorder Gastinel.

Nouvelle poudre asphyxiante.—Nous lisons dans l'Organe Central, des Avoyelles:

MM. De Génère et H. Taylor sont de retour de la Virginie, où ils étaient allés offrir au gouvernement Confédéré la poudre asphyxiante dont nous parlions dans un numéro précédent.

Nous apprenons avec regret que ces messieurs n'ont pas obtenu tout le succès que nous avions espéré de leur démarche.

Nous ne sommes pas tout à fait de l'opinion de notre correspondant "Veritas," sur le choix des armes à employer contre l'ennemi. Aujourd'hui moins que jamais, pouvons-nous dire à nos adversaires, comme le commandant anglais à Fontenoi, en s'adressant aux gardes françaises: "Messieurs, tirez les premiers." Avec des adversaires qui pillent, qui volent, qui assassinent, dont le cri de guerre est "butin et beauté," nous devons employer tous les moyens de défense que la providence met entre nos mains. C'est pourquoi donc, nous le répétons, il est à regretter que MM. De Génère et Taylor n'aient pas réussi dans leur mission.

Ils ont eu une entrevue avec le président Davis, qui après les avoir entendus, les a adressés au général Huger, commandant à Norfolk, avec l'ordre de mettre à leur disposition tout ce qui serait nécessaire pour les expériences que l'on voulait faire.

Malheureusement, à Norfolk, le commandant avait envoyé toute son artillerie de campagne dans une expédition partie depuis quelques jours. Les pièces qui restaient étaient de si gros calibre que toute la poudre apportée par M. De Génère ne suffisait pas aux épreuves que l'on voulait faire. Force a donc été d'ajourner ces intéressantes expériences, qui sont peut-être destinées à opérer une révolution dans le monde militaire.

Espérons que la prochaine tentative aura plus de bonheur, et qu'en s'assurant la protection d'une arme terrible contre l'envahisseur, la Confédération n'oubliera pas de récompenser dignement le zèle de ceux à qui elle en sera redevable.

EUROPE.

Dernières dépêches télégraphiques.

Paris, 5 juillet—Le Moniteur d'aujourd'hui annonce que la souscription de 300,000 obligations, remboursables en 30 ans, sera ouverte à la Banque de France le 11 et close le 16.

Les obligations, émises à 440 francs porteront un intérêt annuel de 20 fr., et seront remboursables à 500 fr.

Le montant réalisé sera appliqué à la construction de chemins de fer.

Le journal officiel annonce que l'empereur est arrivé à Vichy, où il a été chaleureusement accueilli.

Le général Beaufort d'Hautpoul est de retour de Syrie.

La Patrie de ce soir donne un démenti à un bruit qui courait à la Bourse, et d'après lequel des désordres auraient éclaté à Jérusalem.

La Bourse est extrêmement lourde. La rente ferme à 67 fr 85 c. en baisse de 5 c. sur la cote d'hier.

Turin, 6 juillet.—La Gazette de Turin annonce que la santé du pape est dans un état des plus critiques.

Kossuth est arrivé à Turin.

L'Italia d'aujourd'hui nie l'authenticité de la proclamation que quelques journaux italiens prétendent avoir été adressée par le général Pinelli aux habitants de la terre Labour.

Pesth, 5 juillet.—On croit que la conférence relative à l'adresse, qui a eu lieu entre les principaux membres de la diète hongroise, aura pour résultat l'adoption unanime, ce soir, par la chambre basse, de l'adresse à l'empereur primitivement proposée par M. Deak.

(6 juillet au soir.)—La chambre basse de la diète hongroise a résolu hier d'envoyer l'adresse à l'empereur dans la forme primitivement proposée par M. Deak. Les deux chambres se réuniront ce soir dans le but de signer l'adresse.

Bucharest, 5 juillet.—Dans la séance d'aujourd'hui, la chambre législative a émis par 32 voix contre 22 un vote de méfiance contre le ministère, pour avoir permis la circulation d'une pétition demandant l'abolition de la réforme électorale, et favorable à l'union de la Moldavie et de la Valachie. La chambre reproche en outre au ministère de ne pas lui avoir soumis le budget et de ne rien faire pour accélérer la marche des affaires publiques.

Cette attitude de la chambre a causé un mécontentement général. La capitale et les districts environnants préparent une adresse au gouvernement, félicitant le ministère de sa fermeté et d'avoir maintenu l'ordre et la tranquillité partout, et malgré les intrigues des anciens partis politiques.

Les métropolitains ont refusé de voter contre le gouvernement.

Berlin, 5 juillet—Le Staats Anzieger, journal officiel, publie un manifeste royal, contresigné par tous les ministres, annonçant que le couronnement du roi et de la reine de Prusse aura lieu à Kœnigsberg au mois d'octobre prochain.

Madrid, 4 juillet au soir.—L'insurrection est entièrement confinée dans Loja; en ce moment, les troupes cernent la ville. Les insurgés crient: "La république pour toujours! Mort au pape!" Une dépêche ultérieure annonce que les troupes se sont emparées de Loja.

Calcutta, 26 mai—Une rupture a eu lieu le 25 entre le raja de Bhawalpore et son ministre Ahmed Khan. Ce dernier s'est fortifié dans sa maison, avec 250 hommes et deux canons.

Les troupes du rajah ont attaqué la maison et se sont emparées du ministre, qui, avec deux de ses frères, a été tué les armes à la main.

Les mesures seront prises pour découvrir l'ex-rajah de Bhawalpore, protéger la frontière et prévenir toute intervention.

Le nizam d'Hyderabad a [illegible] avec lui.

La grande armée de Scott—Le Courrier des Etats-Unis donne les détails qui suivent sur cette armée:

Cette armée, composée de six divisions, soit dix brigades, compte à l'heure qu'il est près de 80,000 hommes, par suite des nombreux renforts qui lui ont été fournis ces jours derniers. C'est sans contredit le corps le plus considérable que les Etats-Unis aient jamais vu concentré pour ainsi dire sur le même point, et placé sous le commandement immédiat d'un seul officier.

Voici la liste des officiers généraux de McDowell: *Adjudant général*, capitaine James B. Fry; *Adjudants*: 1er lieutenant, H. Kingsbury, major Clarence S. Brown, major J. S. Wadsworth (ces deux derniers de la milice newyorkaise); *Inspecteur général*, major W. H. Wood de l'armée régulière; *Ingénieur*, major J. G. Barnard, 1er lieutenant F. E. Prime; *Ingénieurs topographiques*, capitaine A. W. Whipple, 1er lieutenant Henry L. Abbott, 2me lieutenant Haldimand S. Putnam; *Quartier maître*, capitaine O. H. Tillinghast; *Commissaire des subsistances*, capitaine H. F. Clark; *Département médical*, W. S. King et David L. Magruder.

Tous les Etats à peu près sont représentés dans l'armée du général McDowell. New-York y compte à lui seul 16 de ses meilleurs régiments, à savoir: *Milice*: les 2me, 8me, 12me, 14me, 69me, et 71me régiments; *Volontaires*: les 2me, 8me, 11me, 13me, 16me, 18me, 29me, 31me et 32me régiments, outre ceux des colonels d'Utassy (Gardes de Garibaldi), Blenker (1er régiment des carabiniers allemands) et Davis.

Un pari important.—J. Arlington Bennett, de New-York, officier commissionné de l'armée des Etats-Unis pendant la guerre de 1812, unioniste et actuellement major général de la milice de l'Etat, publie la note suivante dans le New-York Herald:

"$100,000 à parier—Aux Editeurs du Herald:—Je parie cette valeur en stock que je possède en mon nom, portant intérêt à 7 pour 100 par an, aussi certain d'être payé que des notes du trésor, que le Nord ne peut pas par force, sous la direction de ses généraux-jurisconsultes, contraindre les Etats à esclaves à rester dans l'Union."

Un chasseur habile.—Il y a quelques jours, un chasseur de l'Alabama, s'amusant à tirer avec sa carabine, des perdrix dans le voisinage de la ville, enleva la tête d'un des oiseaux à une distance d'environ soixante pas. Un monsieur, témoin de cette décapitation extraordinaire, exprima son opinion que c'était un coup de chance, et que le tireur n'était pas capable de répéter l'expérience avec le même succès. [illegible]

Une heureuse coïncidence.—Nous avons appris il y a quelques jours, dit le "Nashville Banner" qu'au camp Trousdale, quand on fit la distribution des armes, un soldat reçut le même fusil qu'il avait porté pendant la guerre du Mexique. Il avait alors gravé son nom dessus, et c'est ce qui le lui fit connaître.

Attaque contre un journaliste.—M. Hanna, rapporteur du Sun, se promenait ces jours derniers au camp de Federal Hill, près de Baltimore, en compagnie de M. Wingate, un de ses collègues du même journal.

En approchant d'un canon braqué sur la ville, M. Hanna s'arrêta pour l'examiner, et un soldat qui se trouvait sur les lieux entama avec lui le dialogue suivant:

—Un beau point de vue, n'est-ce pas, monsieur?

—Superbe, répondit M. Hanna, et ce canon pourrait s'il adresser à Baltimore un boulet qui ne manquerait pas son effet.

—Et vous aimeriez voir cela! reprit le soldat?

—Non.

—Ni moi non plus.

—Alors nous sommes faits pour nous entendre.

—Ce n'est pas vrai, car vous êtes un damné sécessionniste.

Et ce disant, l'immonde volontaire se précipita sur le malheureux journaliste qu'il étendit par terre d'un coup de poing et qu'il commença à frapper à la figure du talon de ses souliers ferrés.

M. Wingate, voyant accourir d'autres soldats, crut qu'ils venaient au secours de M. Hanna; mais ceux-ci se joignirent au contraire à leur camarade contre l'infortuné rapporteur, dont le collègue dut aller quérir la police du camp.

M. Hanna, relevé tout sanglant, fut transporté dans une tente où il reçut les premiers soins du docteur du régiment, après quoi on le conduisit en voiture chez lui à Baltimore.

L'état de notre confrère ne laisse pas que d'être alarmant, il a la mâchoire inférieure dangereusement fracturée et plusieurs dents brisées; sa figure est méconnaissable et son corps contusionné sur toutes les parties.

Les auteurs de cette lâche attaque ne sont pas encore connus, ce qui veut dire qu'on n'a pas voulu les arrêter.

Nous trouvons dans le Constitutionnel un article de Granier de Cassagnac sur le Comte de Cavour et son œuvre. Cet article est précédé de la note suivante:

M. Granier de Cassagnac, député au Corps Législatif, reprend dans le Constitutionnel la collaboration qui l'attacha longtemps à cette feuille. Nous sommes heureux de rouvrir nos colonnes à un écrivain de ce talent, et dont la renommée a grandi encore dans les luttes législatives. Nous publions aujourd'hui son premier article.

A. GRANDGUILLOT.

Le Comte de Cavour et son œuvre.

I.

La mort du comte de Cavour a fait éclater, jusque dans les régions les moins accessibles à l'enthousiasme aveugle, un concert de regrets et d'hommages qui dépasse de beaucoup le lot ordinaire des plus bruyantes célébrités, et qui atteint aux conditions de la vraie gloire. On l'a comparé, sans beaucoup de réflexion, à Mirabeau, sans doute parce que Mirabeau disparut inopinément de la scène politique, ainsi que M. de Cavour, à peu près au même âge, et au début d'une lutte contre la démagogie; mais ce rapprochement vague et superficiel constitue toute la ressemblance.

Mirabeau entra dans la Révolution française en se proposant d'abaisser son souverain et de s'imposer à ses conseils, et il souffla l'incendie avec la pensée de se rendre indispensable pour l'éteindre. Mirabeau avait donc en vue sa propre importance et sa propre domination, beaucoup plus que la grandeur de sa patrie; et il put emporter, en mourant, le pressentiment fondé qu'il avait ébranlé la dynastie, sans avoir conquis lui-même un succès durable à la nouvelle politique et gagné le respect de l'avenir à sa mémoire.

Les derniers regards du comte de Cavour ont pu reposer dans un plus vaste, plus consolant et plus noble horizon.

Il avait rêvé et entrepris, avec confiance et avec résolution, deux grandes choses, qui semblaient impossibles à l'époque où il en conçut le dessein:—détruire en Italie la domination autrichienne,—et reconstituer la Péninsule sur la base de sa propre autonomie, à l'ombre du trône de la maison de Savoie. Au moment où la mort est venue saisir le comte de Cavour, son œuvre était irrévocablement accomplie dans ses parties essentielles et véritablement nationales.

La domination de l'Autriche dans la Péninsule est détruite pour toujours; et il y a visiblement debout, de l'autre côté des Alpes, nous ne disons pas l'unification de l'Italie, mais un royaume italien.

Aveugle qui ne le verrait pas.

II

La gloire attachée par l'instinct général au nom du comte de Cavour est donc réelle, considérable et légitime. Il a délivré sa patrie de la domination étrangère, et quadruplé les Etats de son souverain. Il meurt patriote illustre et sujet magnanime, résumant en sa personne, en les dépassant toutes deux par les résultats, la renommée de Trasybule et celle de Richelieu.

Beaucoup d'autres Italiens avaient rêvé, comme M. de Cavour, la délivrance de leur patrie. Cette noble pensée, gâtée par les moyens mis à son service, constitue toute la personnalité politique de Mazzini. Ce qui distingue M. de Cavour de tous les autres patriotes italiens, ce qui l'élève d'une manière incommensurable au-dessus d'eux, c'est d'avoir cherché le succès de son dessein, non pas dans les moyens vulgaires, odieux et usés des conspirations, mais dans le concours naturel et loyal des alliances politiques et s'appuyant sur la monarchie, en substituant la guerre à l'émeute et l'épée au poignard.

L'Italie avait été tenue, depuis trente ans, par des esprits à courtes vues, au régime des sociétés secrètes; et chacune de ses convulsions l'avait fait retomber plus sanglante et plus abattue, sous le genou de ses dominateurs. Un homme vint, qui, changeant de système, donna à la délivrance de l'Italie, l'ordre pour point fixe et la monarchie pour levier. Ce nouveau libérateur était le comte de Cavour. Il devait réussir, car sa doctrine était sûre des sympathies universelles. Dans la Péninsule et ailleurs, les partisans les plus sincères de l'indépendance de l'Italie reculaient devant une alliance avec les démagogues, ennemis du catholicisme à Rome et de l'ordre partout. M. de Cavour marchait à la délivrance de la Péninsule en tenant à la main la croix de Savoie, ce qui ralliait les vœux des hommes honnêtes dans le présent, et rendait les grandes alliances possibles dans l'avenir. Aucun gouvernement ne pouvait s'unir à Mazzini ou à Garibaldi, une circonstance pouvait se présenter où il fût dans la convenance des plus grands de s'unir avec la Savoie.

Avoir prévu et préparé l'éventualité d'une alliance offensive et défensive avec la France, constitue la première partie de l'œuvre de M. de Cavour. Avoir tiré avec une merveilleuse habileté, au profit de l'indépendance de l'Italie et de l'accroissement du royaume de Sardaigne, d'abord tout ce que l'alliance pouvait donner, ensuite tout ce qu'elle ne pouvait pas refuser, constitue la seconde partie de l'œuvre de M. de Cavour: elle n'est pas moins grande et n'a pas été moins difficile que la première.

III

L'attitude de l'Allemagne après la bataille de Solferino posa une limite au concours militaire de la France envers l'Italie. Aller plus loin, au risque de complications européennes devenues manifestes, c'était dépasser, sans compensation, la mesure de l'intérêt français. La domination autrichienne était détruite; le royaume de Sardaigne était sérieusement constitué. C'était assez pour la France et beaucoup pour l'Italie. Le patriotisme plus ambitieux et plus ardent de M. de Cavour ne trouva pas que ce fût assez. Il demanda à l'alliance anglaise la partie [illegible], anormale de l'œuvre, que la politique de la France ne pouvait pas lui donner. Cette nouvelle intervention assura à la Sardaigne l'Emilie et les Légations, et ouvrit aux exilés la perspective de la conquête du royaume de Naples.

L'habileté déployée dans les conjonctures les plus délicates et les plus difficiles, par M. de Cavour, peut être caractérisée par quelques mots: C'était l'habileté italienne, plus déliée et plus subtile qu'aucune autre, qui descend parfois jusqu'à la ruse. Il faut reconnaître néanmoins que cette habileté ne cessa pas d'être loyale envers la France, dans cette grave question de la Savoie et de Nice, même lorsque la résistance de l'Angleterre et la colère alors redoutable de Garibaldi pouvait suggérer, sinon légitimer de l'hésitation.

Lorsque l'Italie centrale fut fortement constituée, par l'union à la Sardaigne de la Lombardie, de l'Emilie et des Légations, la pensée de M. de Cavour s'élança-t-elle spontanément à la poursuite de l'Italie méridionale, des Marches et de l'Ombrie? Nous sommes fermement persuadé que l'histoire établira un jour le contraire.

Quelques doutes sont permis quant aux Marches, qui offraient un port militaire sur l'Adriatique, à défaut de Venise; mais la réunion de l'Italie méridionale et de l'Italie septentrionale, sous le même sceptre, donnera, longtemps encore moins de force au royaume italien, que la différence de mœurs ne lui donnera de faiblesse.

Le soulèvement de la Sicile et de Naples est, dans notre profonde conviction, l'œuvre particulière des théories italiennes sur l'unification de la Péninsule; et M. de Cavour, entraîné par le mouvement révolutionnaire, dont il avait fallu accepter le concours, qui avait été utile en quelques circonstances, qui avait suivi Garibaldi beaucoup moins qu'il ne l'y avait poussé.

L'avenir seul nous apprendra si cette unification de l'Italie n'est pas un rêve. L'expérience [illegible] encore aujourd'hui toutes les opinions; mais ce qui ne saurait être une [illegible] pour aucun homme sensé, c'est que l'existence réelle et définitive d'un puissant royaume italien est indépendante du sort que le temps réserve à l'unification de l'Italie.

Oui, la conscience publique en a le sentiment profond; l'œuvre de M. de Cavour est accomplie dans ses parties essentielles; la domination autrichienne dans la Péninsule est abattue, et un royaume italien, indépendant, autonome, puissant, est fondé. Ses limites peuvent encore être incertaines; sa réalité ne l'est plus.

On attribue aux derniers moments de M. de Cavour la recommandation pressante et ardente de rattacher la politique de la Sardaigne à celle de la France. Cette dernière vue d'un grand esprit est profondément vraie. De même que l'alliance de la France pouvait seule l'amener à contribuer plus que personne à la création d'un royaume italien sérieux et autonome, de même cet intérêt est la plus efficace et la plus durable garantie de son maintien.

En outre, il n'y a pas seulement en Italie le retour de l'influence autrichienne à combattre; il y a le désordre à contenir et la papauté à rassurer. La politique libérale, ferme et catholique de la France peut seule conduire la Sardaigne à ce triple but.

A. GRANIER DE CASSAGNAC,
Député au Corps Législatif.

Décédé hier, à 3 heures P. M., à l'âge de onze mois et demi, après une longue et douloureuse maladie, LOUIS FERDINAND, fils de L. F. MONTAMAT et de dame ASTERIE MONTAMAT. Les parents et connaissances sont invités d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 5 heures P. M., sans autre invitation, de la demeure de son grand'père, No 119, rue de l'Union, entre Urquhart et Morales.

Décédé à Donaldsonville, le 20 juillet 1861 à l'âge de 41 ans, le T. C. F. CHARLES FÉRAUX, natif de Paris, ancien Md de [illegible], Membre de la R. [illegible] St Andrée No 5 [Rit Ecossais] de l'Or. de la Nlle-Orléans.

Association Louisianaise des Vétérans de 1814-15.

LE Président de notre Association, M. Anthony Fernandez, ayant reçu une lettre de la Légion Française, par son adjudant-major, M. Ch. Laffon de Ladébat, l'invitant ainsi que les Vétérans de 1814 et 15, à se joindre à eux pour la bénédiction de leur drapeau qui aura lieu DIMANCHE PROCHAIN 28 juillet, à cinq heures de l'après-midi; en conséquence, vous êtes priés de vous trouver ce jour-là à 3 heures P. M. à la loge de la Parfaite Union, rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe, pour aider à cette fête patriotique.

N'oubliez pas vos insignes.

Par ordre du Président.

28 juill—2 PHILIPPE LANAUX, Secrétaire.

Concert au lac.

UNE grande soirée musicale aura lieu tous les LUNDIS, JEUDIS et SAMEDIS, au restaurant Boudro à l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain. Les artistes appartiennent à l'orchestre du Théâtre de l'Opéra. On commencera à 4 heures de l'après-midi. 27juillet—1m

AVIS.

A partir de cette date, je ne paierai aucunes dettes que pourrait contracter ma femme Marie Eugénie Roch, née Ferrary, sans une autorisation écrite et signée de ma main.

Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1861.

27juillet—5f MICHEL ROCH aîné.

AVIS.

JE déclare par le présent, avoir donné ma démission de président de la société Fraternelle Française, et que j'ai quitté la dite société [illegible] du but que je me proposai d'atteindre. Je déclare en même temps n'être plus responsable en rien de ce qui la concerne.

27 juill—1f J. B. A. GIROUX.

WATERMAN CONCLAVE No 9. S. W. M.

CONFORMEMENT à la Constitution et aux Règlements du Conclave, les membres sont priés de se réunir à l'encoignure des rues Dumaine et Conti, DIMANCHE prochain, 28 juillet, à 5 heures précises du soir, pour élection des officiers.

Par ordre du V. chef CHAS. SEEBERFT, Secrétaire.

27 juill—1

J. R. Jaffray & Co,

7, St. MILDRED'S COURT, Londres, (Angleterre).

Agent, M. J. V. DURAND, Nouvelle-Orléans. 27 juill—6m

AVIS.

MA femme ayant abandonné le domicile conjugal, avis est donné au public qu'à partir de ce jour je ne paierai aucune dette contractée par elle.

Nouvelle-Orléans, le 26 juillet 1861.

27juill—3f PROSPER LAFRANCE.

Perdu, $50 de récompense.

UN billet de la Confédération, endossé par F. Rodriguez, (on suppose qu'il porte le No 152 ou 450) du montant de cinq cents piastres. Le public est prévenu de ne pas négocier ce billet, et la personne qui le trouvera sera libéralement récompensée en le rapportant à notre bureau. 27juill—1f

A VENDRE A GRAND SACRIFICE

Pour clore une consignation.

100,000 cigares de la Havane.

De différentes marques.

Faubourg 75, rue du Camp, au premier étage.

27juill—6f—3 p. s.

Venant d'être publiée: LA MARCHE FUNEBRE DU Lieut. Col. Chas D. Dreux, PAR THEO SHORNHEIT. Au profit de la veuve du Lt. Col. Dreux. A vendre par tous les marchands de musique. 28juill—4

ATTENTION.

Ilots de terre près du Parc de la Ville.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente de propriétés, annoncée par Julien Neville, encanteur, qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale.

La vente comprend un îlot de terre appartenant à la succession de feue Annette D. Montreuil, et situé dans la rue Orléans, à un îlot du Parc de la ville. C'est une excellente occasion pour les personnes qui désirent faire un bon placement.

Il sera offert en même temps, douze lots situés dans le même voisinage.

TE DEUM.

CONFORMEMENT à la recommandation du Congrès de la Confédération, il y aura dimanche prochain, à 10 heures A. M., à l'église des Jésuites, rue Baronne, une grand'messe solennelle qui sera suivie d'un Te Deum.

Les cérémonies en cette occasion seront très-imposantes—et l'excellent chœur de l'église sera dirigé par M. G. Collignon. 26 juill—2f

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

UNE assemblée des citoyens de la Nouvelle-Orléans aura lieu à la Bourse des Négociants, rue Royale, LUNDI SOIR, 29 du courant, à 7 heures, afin de prendre les mesures nécessaires pour secourir les blessés de l'armée confédérée en Virginie.

Le lecteur trouvera la liste des noms sur la partie anglaise. 27juill

SOCIÉTÉ BELGE D'ASSISTANCE MUTUELLE.

Les membres de cette Société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain dimanche, 28 juillet, à 8 heures P. M., au local de la rue Conti No 72. Le secrétaire

27 juill—1 GUSTAVE SOLSIUS.

AVIS. Le coton sur les habitations.

La circulaire des facteurs de coton à la Nouvelle-Orléans à leurs commettants et le compte-rendu des délibérations du Board des Assureurs relativement à l'expédition du coton, etc, sont publiés dans le Price Current de ce matin et dans l'édition de papier à lettre, sous forme de circulaire. S'adresser au bureau pour les exemplaires. 27juillet—

UN NOBLE EXEMPLE.

La Société des Dames pour l'Armée Confédérée reconnaît avoir reçu, d'un patriote, la somme d'un mille piastres, laquelle devra être employée au profit des pauvres femmes et des familles des nobles soldats [illegible]

Les personnes qui liront ces lignes [illegible] exemple.

27 juillet—1f Mme JAMES ROSS, Présidente.

VIN rouge en caisses—[illegible] caisses vin rouge Cantenac, 200 caisses vin rouge St Julien, [illegible] do Château Dillon, do Château Talbot, do Margaux, do Château Lafitte, do Château Margaux, do Château Latour, do Pichon Longueville. En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 27 juill 116, rue Royale

VIN rouge en barriques—[illegible] barriques vin rouge Château Dillon, 12 barriques vin rouge Château Léoville, [illegible] demi barriques de Bourgogne. En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 27 juill 116 rue Royale

VIN blanc—[illegible] barriques vin blanc, Haut Sauterne, [illegible] barriques vin blanc Barsac, [illegible] Haut Sauterne, 12 demi barriques do Barsac, 100 caisses do. En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 27 juill 116 rue Royale

HUILE d'olive—[illegible] paniers bouteilles Plagniol, 150 do [illegible]. En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 27 juill 116, rue Royale

VIN—100 barriques vin Montferrand, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 27 juill 8 à 14 St Louis.

WHISKY—40 caisses whisky, "D. B. Sutton" 1848, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 27 juill 8 à 14 St Louis.

VIN—50 barriques vin Médoc, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 27 juill 8 et 14 St Louis.

SALPETRE—4 barils salpêtre à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 27 juill 8 à 14 St Louis.

VIN—40 barriques vin St Julien, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 27 juill 8 à 14 St Louis.

ANISETTE—6 caisses anisette Marie Brizard & R., à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 27 juill 8 à 14 St Louis.

VIN—45 barriques vin St Emilion, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 27 juill 8 à 14 St Louis.

LIQUEURS—40 caisses liqueurs assorties, Marie Brizard & R., à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 27 juill 8 à 14 St Louis

Sous les clés de la Douane,

200 barils eau-de-vie, des marques suivantes: Cruse Père et Fils, 1802, 1851, 1858. Achille Pétit, 1858, J. A. Guérin, 1858, Wm Lassy, 1858, J. B. Baron, 1857.

27 juill—6f C. CAVAROC & Co. 116, rue Royale

DIVERS—100 paniers, [illegible] Chauvet. [illegible] paniers bouteilles vides, 7500 demi-bouteilles vides à l'huile, 2700 quarts de do, 45 caisses absinthe C. F. Berger, 20 do champagne Duc de Montebello, 15 barils vinaigre de vin blanc, 125 [illegible], 2 [illegible], 20 caisses fruits au vinaigre. En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 27 juill—6f 116, rue Royale

CHANGE, à vue ou à terme, sur Paris, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nantes, Rouen, Havre, Nancy, Lyon, Mulhouse, Amiens, Strasbourg, Metz, Nîmes, Reims, Saint-Etienne, Saint-Quentin, Valenciennes, Tarbes, Pau, La Rochelle, Angoulême, Agen, Périgueux, Brest, Orléans. A vendre par C. CAVAROC & Co, 27 juill—1m 116, rue Royale

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé seul agent pour les créanciers de A. Huet & Co, de Shreveport, Lne, est la seule personne autorisée à régler les dettes et collecter les réclamations de la maison.

ULGER LAUVE.

Bureau, succursale de la Banque des Citoyens, Shreveport, Lne, 20 juin 1861 5 juil—1m 2f p s

Domestique à louer.

A LOUER une domestique [illegible] et jardinier. S'adresser rue St-Pierre, No 63. 26juil—3f

GROCERIE A VENDRE.

A VENDRE, à des conditions libérales, une grocerie bien achalandée et située à l'encoignure des rues Bourgogne et Conti. S'adresser sur les lieux. 26 juil—2

NOURRICE.

A LOUER de suite comme nourrice une jeune et belle négresse nouvellement accouchée. S'adresser au docteur J. Kenel, No 60, rue Moralès (entre Français et Champs Elysées). 26juil—5f

Départ pour cause de maladie.

Le soussigné offre à vendre un bon cheval de [illegible] et de famille de 7 à 8 ans environ. Prix [illegible] comptant. Dr J. VIGNE. 374, rue des Remparts, ancienne rue d'Amour, entre Hospital et St-Antoine. 25juil—4

PETITS POIS FRANÇAIS—150 caisses de 50,2 boîtes petits pois, décommandés, à vendre par B. TURPIN, 25 juil—5f 95, rue Vieille Levée.

INDIGO—4 surons indigo de Guatemala, 5 caisses do de Manille, à vendre par B. TURPIN, 25 juil—6f 95, rue Vieille Levée.

Vin de St Georges! St Georges!

LE soussigné offre à vendre à sacrifice, malgré la hausse qu'il y a sur les vins ordinaires: 20 barriques vin de VIEUX St GEORGES, 1re QUALITÉ.

Ce fameux vin a été choisi dans la cave du propriétaire et importé directement ici par J. PLAISENT. Les amateurs et gourmets pourront venir le déguster au No 3 rue St Louis, au 2d étage. 25 juil—1m

AVIS.

ON demande à acheter une maison double, en briques, située dans le 2nd district, dans un bon quartier. S'adresser au No 214, rue de Chartres. 20 juil—6

A VENDRE.

Un magnifique cheval bai, de famille, il a dix ans et c'est un cheval de harnais et de monture. Egalement, une barouche toute neuve et un jeu de beaux harnais neufs. On les vendra à un an de crédit, avec bonne caution. La barouche et le cheval seront vendus ensemble ou séparément. S'adresser à A. MARCHAND,

25 juil—6f A la Banque des Citoyens.

HUILE de lin—20 barils huile de lin anglaise. Graines de lin et farine de lin—10 barils. Houblon! houblon! houblon—5 balles d'une qualité supérieure. Raisins de Malaga—300 boîtes, 200½ et 2½ de Amandes de Tarragone—2,0 sacs d'une qualité supérieure. Bouchons! bouchons—200 balles en magasin de toutes grandeurs. A vendre par CUSACHS & OGDEN, 23 juil—20 Encoignure Royale et St-Philippe

Bureau des Assureurs.

Nouvelle Orléans, 23 juillet 1861.

AUJOURD'HUI, à une assemblée de ce Bureau, la résolution suivante a été adoptée, avec ordre de la publier:

Résolu, qu'aucune assurance de rivière sur le coton en destination pour ce port, ne sera prise contre l'incendie, sur le coton à la Nlle Orléans [illegible] tant que le blocus ne sera pas levé et que la navigation de ce port ne sera pas libre. Le coton qui se trouve sur les habitations pour être assuré contre l'incendie jusqu'aux trois quarts de sa valeur, pourvu qu'il soit emmagasiné en lots n'excédant pas cent cinquante balles et qu'il y ait entre les lots un espace de trois cents pieds au moins.

24 juillet—12 JAMES H. WHEELER, Secrétaire

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 22 juillet 1861.

AUJOURD'HUI, à une assemblée des directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent, et un dividende extra de cinq pour cent provenant du bénéfice des six derniers mois, qui seront payés aux actionnaires ou à leurs ayants-cause à partir de lundi, 5 août prochain.

23 juillet— AUG. MONTREUIL, caissier

Achat de meubles de seconde main

LE soussigné offre d'acheter, à très bon prix, tous meubles de seconde main, soit gros ou par petits lots.—Aussi, vente, échange et réparation de meubles. Les familles qui voudraient se défaire de leur mobilier feront bien de s'adresser au soussigné.

J. F. CASANAVE,

23 juillet—1m 186, rue de la Douane, près Dauphine

A VENDRE, ensemble ou séparément,

DEUX TERRAINS contigus, situés à Lafayette, rue du Camp, entre Philip et Première, dans un des quartiers les plus respectables de la ville et où il ne se trouve que des maisons de résidence. Ces terrains, désignés par les Nos 16 et 17, d'après un plan de Benjamin Buisson, mesurent chacun trente pieds six pouces de face à la rue du Camp, sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et sont bornés au fond par une allée commune de vingt pieds de largeur environ, ouvrant sur la rue Philip.

Pour les conditions, s'adresser à Robert J. Ker, notaire, rue St-Charles, No 33. 12 juillet—10f 3 p s

HUILE d'olive, Avignon l'Etude à fils—300 paniers de 22 onces, à vendre par WM F. VREDENBURGH, 2 juil 8 Rue Vieille Levée, No 36

EAU-DE-VIE de cognac et de la Rochelle—300 futailles des marques: Vin Growers C., Louis Le Fortier 1855, V. Leoncq 1825 et 1815, M. Julien Lafitte, Rière & fils, [illegible], Trinche & Co, Arsac Seignette, Jules Dupontois fils, &c, à vendre par W. F. VREDENBURGH, 22juil No 36 Vieille Levée

BI-CARB DE SOUDE—400 barils de la marque "Sinea & Co", à vendre par WM. H. VREDENBURGH, 22 juil 36 rue Vieille Levée

GENIEVRE DE HOLLANDE—15 pipes de la marque "Stanmbey", "Simon Rynbende & Zoons," Bolsdam", à vendre par WM. H. VREDENBURGH, 22 juil 36 rue Vieille Levée

MAGASIN DE TAPIS,

Rue de Chartres, No 19.

NOUS venons de recevoir de nouveaux tapis Médaillon, velours, Wilton et Bruxelles; [illegible]. Aussi pour [illegible] de tables, [illegible].

[illegible] A. BROUSSEAU & Co.

A ARMORY HALL,

Pendant une semaine, commençant le LUNDI, 29 juillet.

Bénéfice des familles des volontaires absents.

PANOPTIQUE DU SUD.

Une exhibition mécanique de figures mouvantes, représentant des scènes de la guerre actuelle y compris le BOMBARDEMENT du FORT SUMTER avec vingt scènes d'intérêt de vingt vues parfaites des forts Sumter, Moultrie, Jefferson, Taylor, Pickens. Grand spectacle naval et militaire [illegible] chaque soir.

Matinées le samedi à midi, pour la convenance des familles et des écoles.

Billets d'admission..........50 cts.

Enfants et domestiques..........25 cts.

do do [illegible]..........15 cts.

Les portes seront ouvertes à 7 heures et demie. On commencera à 8 heures.

Le bureau pour la vente des billets sera ouvert de 10 heures à midi et de 3 heures à 5 heures P. M.

26 juillet—1sem.

THEATRE DE L'OPERA.

Dimanche, 28 juillet 1861.

GRANDE SOLENNITÉ MILITAIRE

à l'occasion de la

Bénédiction du Drapeau de la Légion Française.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE.

Donnée offert aux Zouaves d'Algérie, de Crimée et d'Italie, Par MM. les officiers et membres de la LEGION FRANÇAISE et par MM. les officiers et membres du régiment des GARDES D'ORLEANS. Les deux régiments assisteront en corps à cette Grande Fête Militaire.

1o. 96 COUPS DE CANONS, ouverture.

2o. LA SONNETTE DE NUIT, vaudeville, dans cette pièce le nouveau FREDERICK remplira 4 rôles.

A MANASSAS Louisianais en avant!!

Cri de victoire par le nouveau Frédérick, composé par le nouveau Raymond de Breith [dédié aux Louisianais] do SOUVENIRS DE FRANCE, ouverture.

5o. LA RELIGION DU DRAPEAU

Grand drame militaire en 5 actes, à grand spectacle.

Au 5e acte, Apothéose et Bénédiction des Armes Confédérées par le Génie de l'Arène

GRAND TABLEAU MILITAIRE.

Ouverture à 7½ h.—Lever du rideau à 8 heures. Bureau de location ouvert les vendredi, samedi, et dimanche de 9 heures à 3 h. 24 juillet

LÉGION FRANÇAISE.

Extrait de l'ordre No 32.

Nouvelle Orléans 27 juillet 1861.

La bénédiction du Drapeau par Mgr l'Archevêque de la Nouvelle Orléans aura lieu demain dimanche, à 5 heures du soir, sur la Place Jackson.

La Légion se réunira, ce jour-là, à 2 heures de l'après-midi, au local de la Loge de la Parfaite Union pour s'armer et s'organiser. Messieurs les capitaines remettront des fusils ou munitions aux membres de leurs compagnies.

Les Légionnaires seront en grande tenue, le pantalon *perdu* sous la guêtre, gants blancs, ceintures, giberne et porte-baïonnette.

Messieurs les invités, militaires et autres, voudront bien se rendre à 3 heures précises au local de la Parfaite Union.

Une quête au profit des orphelins et des orphelines du 3me District, aura lieu sur la place Jackson et parmi les Dames qui orneront les balcons des rues Ste Anne et St Pierre.

Vu la solennité, la Légion quittera le deuil pour ce jour-là seulement et le reprendra lundi prochain.

Si un nouvel avis était nécessaire, il paraîtrait dans la Renaissance, demain dimanche.

ALBIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon

CH. LAFFON DE LADÉBAT,

27 juil—1 Adjudant major

Légion Française. Première Compagnie.

ORDRE NO 3.

Cette compagnie se réunira demain, dimanche, 28 juillet, à 2 heures P. M., au bureau du capitaine rue St-Louis No 17, où ceux qui ont des mousquets seront dus, [illegible].

Par ordre du capitaine.

27 juil—1 H. TACON, sergent major

LEGION FRANÇAISE

Nlle Orléans, 27 juillet 1861.

—Cinquième Compagnie.—

Les membres de cette compagnie se réuniront pour la réception de leurs armes, à 1½ heure p. m. les demain, DIMANCHE, à l'encoignure des rues Carondelet et Commune.

Par ordre du capitaine. GALLOIS, 27juillet—1 Sergent Major

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Les grandes manœuvres ordonnées pour demain dimanche 28 du courant n'auront pas lieu.

Un ordre ultérieur indiquera le jour où elles seront effectuées.

Pour le commandant.

Le capitaine adjudant major

27 juil—1 BROONIET.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Tous les officiers du corps sont invités à se réunir, demain dimanche 28 du courant, à 2 heures précises P. M. chez le commandant afin d'assister à la bénédiction du drapeau de la Légion Française.

Pour le commandant.

Le capitaine adjudant major BROONIET.

27 juil—1

Régiment des Gardes d'Orléans.

Cinquième Compagnie

Dorénavant l'École de peloton aura lieu le mercredi au lieu du vendredi. L'école de bataillon se fera le jeudi, comme par le passé. La formation se fera à 5 heures et demie précises.

Par ordre du capitaine L. Queyrouze.

E. TOURNÉ

27juil—29 3t Sergent major

Batallon de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.

—Compania de Reserva—

Los miembros que componen la compañia arriba espresada, se reunirán en el cuartel esquina Tremé y Baron Viejo, el lunes, 29 del corriente, a las 6 de la tarde, para tratar de asuntos importantes de la misma. Se espera la mayor puntualidad.

De orden del capitan.

El sargento 1ro

27julio—2 JAIME MAGI.

BATAILLON BEAUREGARD.

Chasseurs de la Louisiane.

Attention—Ordre No 6.

Les membres de la compagnie des CHASSEURS DE LA LOUISIANE se réuniront à leur arsenal en grande tenue, aujourd'hui, 27 du courant, à 6 heures précises du soir.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine, THOS TAQUINO,

27juil—1 Sergent-Major.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans,

Compagnie de Réserve.

La Compagnie se réunira à sa caserne tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS. Les exercices dureront de 5 à 9 heures P. M.

Tous les membres de la Compagnie sont commandés d'être ponctuels.

Par ordre du capitaine. S. O'CONNELL,

28 juil—6 1er Sergent.

BATAILLON BEAUREGARD. Chasseurs de la Louisiane.

A une assemblée générale des membres de la Compagnie des CHASSEURS DU BAYOU, il a été unanimement résolu qu'à l'avenir, cette Compagnie sera connue sous le nom de CHASSEURS DE LA LOUISIANE.

—4 AND D. DORIOCOURT, Secrétaire.

Quartier Général de la Légion de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1861.

Ordre général No 16.

I. Les membres des différents corps composant les troupes volontaires de l'Etat, incorporées dans la Légion de la Louisiane, sont prévenus que s'ils quittent les corps susceptibles d'être appelés au service actif pour s'engager dans les corps sédentaires, leur engagement sera considéré comme nul et non avenu et que leurs noms seront envoyés aux officiers recruteurs de la milice de l'Etat, afin de les y faire incorporer d'une manière définitive.

II. Les corps sédentaires de la Légion de la Louisiane seront composés des compagnies de la réserve des corps actifs et des volontaires non naturalisés. La même mesure leur sera appliquée dans le cas où se prévalant de leur certificat pour s'exempter du service de la milice, ils manqueraient trois fois de suite aux appels, sans excuse valable.

III. Les chefs de corps transmettront sans délai au Quartier Général les noms des délinquants.

Par ordre du Brigadier Général

JAMES TRUDEAU,

(Commandant la Légion de la Louisiane.

LOUIS DESSOMMES, Aide-de-camp. 21 juil—6

Quartier Général du Jackson Régiment.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1861.

—Ordre spécial No 1.—

1. Le Régiment Jackson ayant été accepté par le secrétaire de la guerre, les capitaines de compagnies attachés au Régiment devront se présenter avec la liste des membres de leur compagnie, au bureau de l'adjudant, à la Bourse des Négociants, rue Royale, lesquelles seront inscrites sur la liste du Régiment. Les compagnies seront mises en activité et recevront l'ordre de se rendre à Corynth, Miss.

2. Le lieutenant-colonel T. A. Harris, ci-devant instructeur à l'Institut Militaire de la Virginie, prendra le commandement et ordonnera qu'il y ait journellement exercice de compagnie et de bataillon.

3. Il sera établi une école d'instruction, les officiers commissionnés et non commissionnés seront exercés aux manœuvres de compagnie, de bataillon, de brigade et de division, et il sera donné aux officiers toutes les facilités pour se perfectionner dans toutes les évolutions de la ligne.

C. C. MILLER, Col. Com. du Régiment Jackson.

JOSEPH GOLDMAN, Adjudant adjoint. 8 juillet

Volontaires—Attention!

LES soussignés offrent à vendre aux Compagnies de Volontaires CINQ CENTS SACS A DOS, pour tous les genres d'équipements militaires; ils en disposeront à bas prix. M. LEBRETON & Co, 136, rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre.

N. B.—Que l'on s'adresse de suite 6 juil—30

Changement de Local.

Le Dépôt des MACHINES A COUDRE DE WHEELER & WILSON a été transporté dans la rue du Canal, No 130, à l'encoignure des rues Canal et Camp.

(ENTRÉE DANS LES DEUX RUES)

Ces Machines ont une réputation que n'égale celle d'aucune autre, et les perfectionnements récents du pied en verre (perfectionnements qui n'a aucune autre machine) de points doubles pour le gros ouvrage et l'ouvrage fin, &c., est prouvé au public qu'elles étaient les meilleures employées jusqu'à ce jour.

Approvisionnement complet de machines, aiguilles, fil de soie, de laine, de coton, de toutes les couleurs et de toutes les grosseurs.

Réparation de machines et tous les nouveaux perfectionnements attachés aux machines déjà vendues. S'adresser à S. H. PECK.

16 mai—6 1. sam. 2 m

SARDINES—176 caisses sardines 1/4 et 1/2 boîtes; [illegible]. Malaga—40 barils Malaga doux. Whisky—[illegible] barils whisky, Tuscaloosa, Bourbon Monongahela. Sherry—30 barils et demi barils Sherry. Madère—6 pipes et 30d vieux Madère. Porto—4 pipes vieux Porto. [illegible]

[illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le paquebot neuf A. G. BROWN, capitaine W. J. POITEVENT, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au lac, à l'arrivée des convois suivants:

LUNDI.......4 heures P. M.

MERCREDI.......4 do do

VENDREDI.......4 do do

SAMEDI.......4 do do

Il n'ira à Covington que les mercredis et les samedis.

Le A. G. Brown partira de Covington tous les jeudis, à 3 heures et demie du matin et arrivera au chemin de fer à temps pour le convoi de huit heures et demie du matin. Il partira de Mandeville les lundis, les mardis, les jeudis et les samedis, à 4 heures et demie du matin. Le A. G. Brown fera des excursions tous les dimanches et quittera le chemin de fer à l'arrivée du convoi de huit heures du matin, partira [pour s'en revenir] de Madisonville à trois heures et demie P. M., et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

N. B.—Les personnes qui enverront du fret sont priées de mettre dessus le nom du bateau.

F. A. SHAW, agent,

20 juil Rue Front, Nos 23 et 25.

Avis aux Expéditeurs par la ligne de la malle de la Nlle-Orléans et de Covington.

A partir de LUNDI, 15 juillet, les règlements qui suivent seront strictement exécutés.

Il ne sera reçu aucune marchandise à moins que le fret n'en soit PAYÉ D'AVANCE au comptoir du bateau, au chemin de fer.

Il devra toujours être préparé des reçus duplicates que le commis signera.

Il ne sera reçu de fret après 1 heure du matin pour le fret du jour.

G. A. FOSDICK, agent,

4 juil—1m Rue Natchez, No 43.

COMPAGNIE DU Grand Chemin de fer De la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Département des Terres.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1861.

LA Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, en vertu d'un acte du Congrès des Etats-Unis du 3 juin 1856 et d'un acte de notre Législature d'Etat du 19 mars 1857, est devenue propriétaire de 700,000 acres de terre libre de toute hypothèque.

Ces terres sont comprises dans une étendue de trente milles de large ou quinze milles de chaque côté du chemin de fer s'étendant d'Algiers, en face de la Nouvelle-Orléans, à la rivière Sabine ou la borne orientale du Texas—distance de deux cent cinquante huit milles. Le chemin projeté et qui devra s'étendre dans le Texas traversera l'une des régions les plus fertiles de l'Ouest.

Les terres situées en face des premiers cent vingt-cinq milles du chemin de fer de la Compagnie se trouvent dans la vallée alluviale riche et bien boisée du fleuve Mississipi, sur le Bayou Lafourche, le Grand Lac et ailleurs. Entre les cent vingt-cinquième et le cent quatre-vingt-dixième milles, la Compagnie possède beaucoup de terres fertiles et de prix dans les prairies des Attakapas—région qui ne le cède à aucune autre sous le rapport de la beauté, de la salubrité et de la fertilité.

Entre le cent quatre-vingt-dixième mille et la rivière Sabine, la voie traverse des prairies très boisées et modérément accidentées que varient de riches vallées et des cours d'eau. De la bonne eau, du gibier, de petites rivières où les poissons abondent se trouvent dans toute cette partie du pays. On croit que le coton pourrait être cultivé avec avantage dans ces prairies.

On peut examiner des cartes, obtenir des informations sur la qualité et le prix des terres, faire des demandes et arrêter les conditions de la vente au bureau de l'agent de la Compagnie, à Brashear City, dans la paroisse de Ste-Marie, Louisiane.

Les actes de vente devront être passés à la Nouvelle-Orléans, aux frais de l'acquéreur.

En l'absence de l'acquéreur, une procuration écrite autorisant l'agent à signer la vente, les billets donnés en paiement et une hypothèque garantissant le paiement des billets seront requis.

Les conditions de la vente sont: un tiers comptant, le reste en billets à un et deux ans, payables dans une banque de la Nouvelle-Orléans, avec 8 pour cent d'intérêt l'an, après l'échéance, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement, l'acquéreur payera cinq pour cent pour frais d'avocat.

Les terres de la Compagnie sont en voie d'examen. A mesure que les rapports seront faits, le prix par acre sera fixé sur chaque morceau demandé, la personne qui aura fait une demande en sera avertie, et il sera requis d'accepter la terre au prix désigné, dans un temps raisonnable, ou sinon la terre sera offerte en vente à d'autres. La Compagnie se réserve le droit de changer les prix et les conditions en de certains intervalles.

La Compagnie désirant encourager les colons actuels, donnera la priorité à ceux qui occupent et cultivent actuellement les terres, mais qui ne leur accordera qu'un temps raisonnable pour faire leurs arrangements et qui voudront les acheter.

WILLIAM O HEWES, président.

G. W. R. BAYLEY, agent pour les terres.

6juil—1m—ow

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

Nlle Orléans, 10 juillet 1861.

A UNE élection tenue, le 8 du courant, par les actionnaires de cette Compagnie, ont été élus Directeurs pour l'année:

MM. S. Plassan, F. Malochée, J. N. Blake, F. Moreau Sr, A. Laforest, W. A. Gordon, C. H. Kernion, F. Queyrouze, M. Puyohand.

Et à une assemblée des Directeurs, laquelle a eu lieu aujourd'hui, M. H. Puyohand a été réélu Président à l'unanimité, et M. A. Laforest vice-président.

11 juil LOUIS BARNETT, secrétaire.

AVIS.

Le brick norvégien LIBERTAS, capitaine Amundsen, parti de BORDEAUX pour la Nouvelle-Orléans, ayant été empêché, par l'escadre de blocus, d'entrer dans le port de destination, est arrivé à NEW-YORK le 30 juin. Il est maintenant prêt à décharger dans ce dernier port. Les consignataires de sa cargaison sont avertis d'aller recevoir leurs marchandises.

12 juil—15

Avis de Société.

LES soussignés (57 et 59 rue Bienville) ont formé une société pour le commerce des meubles dans cette ville. Philippe Duclos et François Cazalas sont associés actifs et Mme Marie Maravite, veuve de Jean Datas, associée en commandite, d'après les conditions et stipulations contenues dans l'acte de société passé par-devant M. Hughes Pedesclaux, notaire public, le 20 mai 1861, lequel acte a été dûment enregistré. Les associés saisissent cette occasion pour [illegible] et prompte attention.

P. DUCLOS

FRANÇOIS ✕ CAZALAS, marque

Vve DATAS.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1861. 12 juil—1m

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société existant entre le soussigné et John Haw LETT Jr, est dissoute à partir de ce jour.

Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1861.

THEOP. BERTRAND,

17juill—10f de Baton Rouge, Louisiane.

Vieux whisky Monongahela et Bourbon.

QUELQUES barils à vendre. S'adresser No 90, Passage de la Bourse. 2juil

PRUNEAUX et cerises à l'eau-de-vie—50 caisses pruneaux, 12 et 24 pots; [illegible] cerises à l'eau-de-vie. Calmes jeune, en magasin et à vendre par S. PLASSAN, 2juil Rue Vieille Levée, Nos 38 et 40.

SUCRE de la Havane—50 caisses sucre blanc, sucre jaune et sucre brut, en magasin et à vendre par S. PLASSAN, 2juil Rue Vieille Levée Nos 38 et 40.

VINS d'Oporto et de Madère—60½ pipes de vin d'Oporto, S. Reis, en magasin; 7½ pipes de vin d'Oporto, Orousset, en Douane; 3½ pipes de Madère, Grouset, en Douane; 50 octaves, Madère, Grouset, en Douane. A vendre par S. PLASSAN, 2juil Rue Vieille Levée, Nos 38 et 40.

CIGARES DE LA HAVANE—22,000 Minars Baltimore Club, 200, [illegible] Regalia do 100, [illegible] do Knickerbocker, 100. En magasin et à vendre par S. PLASSAN, 2juil Rue Vieille Levée, Nos 38 et 40.

Compagnies, attention!

A VENDRE à bas prix—SATINETS, JEANS DRAP bleu et gris, SABRES, PISTOLETS, CEINTURONS, GALONS en or et brodés en or, BOUTONS des Etats de la Confédération et à aigle.

HOFFMAN & MARKS,

19 juil— No 63 rue de Chartres.

FRAISES au jus—60 caisses fraises au jus; 100 do fruits au jus assortis; 100 do fruits à l'eau de vie ass.; 100 do cerises à l'eau de vie. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 10 juin—15 38, Vieille Levée

GRAINE DE LIN et de chanvre, Essences, &c.—50 barils graine de lin de choix; 50 barils graine de chanvre; 200 onces essence de roses, 100 livres do de Portugal, 50 bottes de manne en larmes et en sorte. A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 22 juin 62 et 64, Vieille Levée

EAUX DE VIE de Cognac et de La Rochelle—30 futailles cognac Saury & Co, de preuve; 25 futailles cognac J. Renice, de preuve; 44 do do Vineyard Proprietors, de pr. 1853; 25 do do Otard Dupuy & Co, do 1858; 22 do do [illegible] 1860; 19 do do Gibos, 1er pr. 1796; 25 do do Rithorst, 1858; 12 do do C. G. C. A. Cabanne, entre 1re p; 17 do do Arsac Seignette, La Rochelle, de p; 18 do do A. Seignette do; 20 do do Peliron do. En douane et à vendre par S. PLASSAN, 29 juil Nos 38 et 40, Vieille Levée

VIN ROUGE supérieur—10 barriques St-Estèphe; 20 barriques St Emilion; 16 barriques Margaux; 45 caisses St-Julien Gautherin; 73 do St-Estèphe do; 19 do Laroze do. En magasin et à vendre par S. PLASSAN, 20 juil Nos 38 et 40, Vieille Levée

BITTER DES ARABES.

MALGRÉ les contrefaçons plusieurs fois essayées, ce précieux cordial a triomphé de tous les obstacles. Dans ce pays, comme en Europe, son emploi est devenu si général, que l'inventeur a dû donner à sa fabrication un développement considérable. Force, santé et appétit sont les avantages que procure le BITTER DES ARABES, aussi a-t-il remplacé avec succès les liqueurs alcooliques plus ou moins malfaisantes et dont le pernicieux usage était si généralement répandu.

Dépôt général—F. Sancho, Vieille Levée No 230.

Succursale—A Calongue, encoignure Du Maine et Royale.

27 avril—3m, [illegible]

OLIVES, câpres, &c—300 caisses olives verdales, câpres, cornichons, anchois, saucissons assortis, et variantes. 25 caisses olives farcies, à l'huile, 15 barils olives de Séville, 20 caisses eau de fleurs d'oranger. En magasin et à vendre par HY VALETON & Co, 4 juil 27, 29 et 31 Bienvill

PORC—300 barils de mess et de rumps, à vendre par GABRIEL PASCAL, 15 juillet Rue Vieille-Levée, No 97

BACON—Epaules et plats côtes prime, à vendre par GABRIEL PASCAL, 1er juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

GRAISSE—50 tierçons et barils prime; 100 barillets à vendre par GABRIEL PASCAL, 15 juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

MAQUEREAUX—100 barils, gros No 3; 50 demi barils Nos 1, 2 et 3; 25 barillets saumons No 1, à vendre par GABRIEL PASCAL, 15 juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

FARINE—300 barils entre superfine et fine, à vendre par GABRIEL PASCAL, 15 juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

WHISKY—100 barils de rectifié, à vendre par GABRIEL PASCAL, 15 juillet Rue Vieille-Levée, No 97.

POUDRE fleur de riz de Chine—50 douzaines par [illegible] de riz à la rose et à la violette. Cette poudre est la meilleure et la plus rafraîchissante pour la teint. Nouvellement déballée et à vendre en gros et en détail par ROUSSET & VOORHIES, 26 rue du Canal, près Chartres.

P. S. Aussi—Poudre sans parfum très fraîche, à l'usage des enfants. 20 juin

TOILES. TOILES.

GIQUEL & JAMISON,

126, rue du Canal

VIENNENT de recevoir d'Europe, un assortiment complet de toiles en tous genres, telles que: [illegible]

[illegible] GIQUEL & JAMISON, 126, rue du Canal

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans

Hôtel de Ville, 21 juin 1861.

CONFORMEMENT à l'ordonnance suivante du Conseil Commun de cette ville, j'annonce par la présente que des livres de souscription seront ouverts au bureau du trésorier de la ville, lundi, 24 du courant, pour un prêt de deux cent cinquante mille piastres pour être consacrées à la défense de la ville.

Afin de mettre tous les citoyens à même de contribuer au prêt, il sera émis des certificats de vingt-cinq piastres et au-dessus et je recommande ces certificats par des bons que les banques pourront être prêtes.

Je fais appel, avec confiance, au patriotisme bien connu de nos citoyens, et j'ai la conviction qu'elle nous aidera, le Conseil et moi, à accomplir ce qui ne sera point retardé et dont l'importance ne saurait être exagérée.

JOHN T. MONROE, Maire

No 5,649.

ORDONNANCE pour de l'argent destiné à la défense de la ville.

Art. 1. *Il est ordonné par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans*—Que la somme de deux cent cinquante mille piastres ($250,000) est spécialement allouée, par les présentes, pour la défense de la ville de la Nouvelle Orléans.

Article 2. *Il est de plus ordonné* qu'afin de former cette somme et par suite de l'impossibilité où est la ville de pourvoir sur ses recettes courantes, le Maire de la ville et les chairmen des comités de finances sont autorisés à faire préparer, sans délai, des bons de la ville pour ce qu'elle décidera. Les dits bons devront être signés par le Trésorier de la ville, contresignés par le Contrôleur et devront être faits payables le 1er juillet 1862, avec intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date à l'échéance.

Article 3—*Il est de plus ordonné* Qu'immédiatement après l'adoption de cette Ordonnance, il sera du devoir du Maire de la ville de faire ouvrir des livres de souscription au bureau du Trésorier, sous sa surveillance et celle des chairmen des comités de finances. Le Maire est également prié d'en donner avis aux habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, et les inviter à venir souscrire au dit prêt. Toutes les souscriptions devront être payées en monnaie courante, et les souscripteurs recevront leurs certificats dès qu'on sera prêt à les leur livrer.

Article 4.—Il est de plus ordonné que toutes les sommes provenant du susdit prêt seront déposées en banque, seront séparées des autres dépôts de la ville et ne devront être employées que dans le susdit but, et il ne sera tiré aucune de ces sommes sans l'ordre du Conseil Commun.

Article 5.—*Il est de plus ordonné* que tous les bons émis comme il est dit ci-dessus, seront reçus en paiement des taxes à percevoir après le 1er janvier 1862.

(Signé) J. O. NIXON, Président du Board des Aldermen.

LEA F. BAKEWELL, Président du Board des Aldermen assistants.

Approuvé le 15 juin 1861.

(Signé) JOHN T. MONROE, Maire.

LA société existant en cette ville sous la raison de PREAU & COUTURIÉ arrivée à son terme, est dissoute à cette date.

Am. Couturié reste chargé de la liquidation de l'ancienne maison, et continuera les mêmes affaires pour son propre compte, au même emplacement.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1861.

J. B. PREAU

1juil AM. COUTURIÉ

AVIS.

M. le docteur FELIX FORMENTO fils a l'honneur de prévenir sa clientèle et le public qu'il a transféré son cabinet et son domicile, rue des Ursulines, 83, entre Royale et Chartres.

Consultations de 2 à 4 heures. 29 juin—3o

Carabines, Fusils et Pistolets.

A vendre à bas prix des carabines du Mississipi et du Kentucky, des pistolets d'arçon, des fusils à deux coups, des fusils de Colt à six coups et cinquante fusils très légers. S'adresser au No 86, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, au second. 27juil

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 33,

Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

1juil—1m

MAISON LESTRADE A MANDEVILLE.

L'OUVERTURE de cette maison, si honorablement connue, vient d'avoir lieu. Tout y a été disposé pour recevoir les voyageurs de coutume, parfaitement traités. Un cuisinier de premier ordre est attaché à la maison, et la cave renferme les vins les plus fins. 2 mai—

Hotel Pradat, à Biloxi.

LES soussignés, successeurs de Mme Elisabeth Pradat, ont l'honneur d'annoncer au public que l'HOTEL DES CHENES VERTS, à Biloxi, est ouvert pour la saison. Un bon billard, un beau yacht, des chevaux de selle et des voitures sont attachés à l'établissement. Les personnes qui voudront débarquer au wharf de l'hôtel Pradat sont priées d'en avertir le capitaine du steamer.

mai—3m J. B. & E. C. PRADAT.

Avis aux compagnies militaires

J. BARRÉ, SELLIER,

CONFECTIONNE TOUS GENRES DE SELLERIE

Rue Bourbon, 206,

ENTRE DUMAINE ET ST PHILIPPE (2e district.) NOUVELLE-ORLEANS.

21 juin—6o

Dissolution de Société

LA société existant jusqu'ici sous la raison FLECHIER & BOUCIER est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. Le soussigné continuera seul les affaires en son nom et pour son propre compte.

C. O. FLECHIER, rue Toulouse, No 12.

Nlle-Orléans, 12 juillet 1861 13 juil—36f

ON demande un COMMIS pharmacien et un APPRENTI. S'adresser par la poste, boîte No 512. 12juil—

Dissolution de Société.

LA société en commandite qui a existé jusqu'ici entre les soussignés, sous la raison Collins, Carrière & Co, pour les affaires de grocerie dans cette ville, a été dissoute le 29 juin 1861, par l'expiration du temps et du consentement des parties.

C. C. COLLINS, O. CARRIERE, G. D. LOGAN, A. CARRIERE.

Associé en commandite, [illegible] Le soussigné continuera les affaires de grocerie en son nom et pour son propre compte.

2 juil—1m C. C. COLLINS.

Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

A partir du 20 juin les trains de passagers partiront de la gare au bas de la rue Calliope à 7 heures A. M. et 5 P. M. et arriveront à 9 heures et 15 minutes A. M. et à 7 heures et 45 minutes P. M.

Le train du matin correspond exactement à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Meridian, et à ce point il y a des correspondances établies avec le chemin de fer de Mobile et Ohio pour le Nord ou le Sud. Le train de nuit se relie à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Vicksburg. Le train du matin correspond exactement avec le chemin de fer central du Mississipi pour tous les points au Nord et à l'Est.

Prix du billet pour Mobile.......$12 50

" " Selma.......20 50

" " Montgomery.......23

Temps du trajet pour Mobile.......30 heures.

" " Selma.......38

" " Montgomery.......44

T. S. WILLIAMS, Surintendant-général.

2 juil

VENTE A PRIX COUTANT.

E. ROLLAND,

Marchand de CHEVEUX,

Rue de Chartres, 96, entre Conti et St-Louis,

INFORME respectueusement les personnes de la ville et de la campagne, qu'en raison de l'état actuel des affaires, à partir du 1er juillet, il vendra ses ARTICLES DE CHEVEUX à prix coûtant—

Frisettes pour bandeaux..........$1 00

Frisettes frisées..........1 00

Nattes sur peigne, la paire, depuis..........2 00

Nattes pour chignon, depuis..........3 00

Cache-peigne, depuis..........3 00

Perruques pour hommes..........10 00

Perruques entières pour dames..........20 00

Les parfumeries des premières maisons de Paris seront vendues aux mêmes conditions.

Salon réservé pour les dames.

Nettoyage de tête, coiffure et teinture de cheveux.

3 juil—1m

Etablissement hydrothérapique DU SUD, Du Dr RANCE, A BILOXI (Mississippi).

CET établissement, fondé en 1846 par le Dr Byrneholdt, et dirigé actuellement par le Dr M. Rancé, sera prêt à recevoir des malades le 1er juin prochain.

24 avril—6m

99, Rue de Chartres, au 1er étage,

LEON LAUGRIN, avocat

(Licencié en droit de la Faculté de Paris),

AYANT établi une correspondance directe avec les principaux agents d'affaires de Paris et des départements, se chargera, en outre des affaires ordinaires devant les Cours de l'Etat, de tous recouvrements de créances litigieuses et droits successifs dans toute la France. 19 juin—3m

$65 EUREKA! $65

MACHINE A COUDRE, patentée D'ELIAS HOWES,

Rue du Camp, No 2.

AGENT E. L. NIMMO.

LE public est prié de se rappeler que cette Machine est la seule qui, se vendant à bon marché, coud les étoffes les plus épaisses et les plus fines et dure davantage. Elle est supérieure à toute celle de $80 à $100. TOUTES LES AUTRES ont trompé l'attente des acheteurs. On pourra se référer à des certificats de personnes qui s'en sont servies. 21 juil—

LE DR. RANCÉ

A chargé le Dr. Kunemann de le remplacer auprès de ses clients, pendant son absence.

DR. ED. KUNEMANN,

De la Faculté de Paris,

rue Bourbon, No. 208, entre Ursulines et St-Philippe.

1avril—6m

Avis aux médecins et aux familles.

NOUVEAUX APPAREILS VAPORIFERES perfectionnés du Dr L. H. LEFEBVRE, pour administrer des bains de vapeur et des fumigations de tous genres sans que le malade soit dérangé de son lit, traiter les maladies en faisant le corps par d'abondantes transpirations et par l'absorption des médicaments par les pores de la peau.

Appareils pour bains généraux, pour douches en bains locaux, chaises à vapeur pour traiter les maladies des organes sexuels.

Les personnes qui désirent les voir fonctionner ou en faire l'acquisition, pourront s'adresser chez le Dr Duperroa, dentiste, encoignure Royale et Bienville, Nlle-Orléans. 3 juil

SPECIALITES DU DOCTEUR VERGÉ.

DEPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé.

Les démangeaisons, dartres, boutons, écoulements de toute nature et en général toutes les maladies syphilitiques et de la peau, sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du docteur Vergé.

Ces spécialités seront données selon le cas; s'adresser à F. LACAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon.

S. Dépôt de tous les médicaments français [illegible]

CONFITURES—40 caisses gelées et marmelades françaises. Fruits à l'eau-de-vie—100 caisses cerises et abricots assorties. Allumettes—30 caisses allumettes du Sud. Cruches et jarres—2000 cruches et jarres de 1, 10 et 12 gallons. Saumon—20 caisses saumon 1 lb. Homard—20 do homards do. Huîtres—20 do huîtres do. Tapettes—20 do tapettes en verre. Vinaigre—27 barils vinaigre français. Prunes—20 caisses prunes d'Enté, 3me choix. A vendre et en magasin par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 3 juil 8 et 16 rue St Louis